

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
IUT CHALON-SUR-SAONE

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES SCRUTINS

Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

SCRUTIN DU **5 DECEMBRE 2017**

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote le 6 décembre 2017

Date de proclamation des résultats : Vendredi 8 décembre 2017

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	5
Inscrits	14
Votants	12

Taux de participation (Votants / Inscrits)	85,71%
--	--------

Suffrages à déduire	0
---------------------	----------

Total des suffrages exprimés	12
------------------------------	-----------

Quotient électoral 2,4

(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Pour le développement de l'IUT	12	5	0	0	5
		0	0	0	0
	12	5	0	0	5

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Elus :

Pour le développement de l'IUT	BASAILLE-GAHITTE Agnès
	KNEIP Jean-Christophe
	CRUZ Cécilia
	LAVISSE Luc
	POURCHET Sylvie

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Les membres du Comité
Electoral Consultatif,

